

Département de LA VENDÉE
Commune d'ESSARTS EN BOCAGE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉCISION DU MAIRE

L'an deux mille vingt-trois le cinq mai,

Le Maire d'ESSARTS EN BOCAGE,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°DEL108EEB200922 approuvant la convention de co-maitrise d'ouvrage concernant les travaux de réalisation d'un lotissement communal sur la commune d'Essarts en Bocage comprenant des travaux de déplacement d'un poste de relevage,

Vu la délibération du conseil municipal n° 36/2020 du 26 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire pour "prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget",

Considérant que dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées, la Commune d'Essarts en Bocage a besoin de recourir à des travaux pour l'aménagement du lotissement des Rainettes.

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 3 mars 2023 dans le journal d'annonces légales Ouest France Vendée ainsi que sur le profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr> avec une date limite de remise des offres fixée au 04 avril 2023 à 12 heures,

Considérant que 6 offres ont été remises dans les délais (3 offres pour le lot 1 dont 1 inacceptable et 3 pour le lot 2),

Après analyse des offres, Monsieur le Maire décide d'attribuer le marché comme suit :

- **Lot 1 - Travaux de voirie, assainissement EU-EP et espaces verts : Entreprise CHARPENTIER TP (85140 ESSARTS EN BOCAGE) pour un montant HT de 338 728,00 € ;**
- **Lot 2 - Travaux du poste de refoulement des eaux usées : Entreprise NORIA (85260 LES BROUZILS) pour un montant HT de 52 605,00 € ;**

Fait à Essarts en Bocage, le 5 mai 2023

Le Maire d'Essarts en Bocage,

Signé électroniquement par : Freddy Riffaud
Date de signature : 09/05/2023
Qualité : Maire des Essarts en Bocage

Freddy RIFFAUD



Certifié exécutoire par le Maire
le 09/05/2023
Publié le 09/05/2023
Reçu par le Représentant de l'Etat
le 09/05/2023